



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ
DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF**

**DÉCISION N° DM-21-445
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-21-252 DU 01 juillet 2021 de signer le marché de construction d'un complexe sportif, pour un montant de 10 284 702,98€ HT (12 341 643,58€ TTC) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08 décembre 2021, donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet la prise en compte :

- d'un changement de technique pour la réalisation des fondations ;
- du sciage de la longrine de fondation de l'ancienne cité industrielle ;
- de la réalisation d'un constat d'huissier dans les appartements et parties communes du bâtiment R+10 de la résidence Antin, avant le démarrage des travaux de fondations ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°1 du marché de construction d'un complexe sportif avec la société DONATO CONSTRUCTION, domiciliée au 14 rue des Champs Odés – 78200 Buchelay.

Le montant de l'acte modificatif n°1 s'élève à 104 695,00€ HT (125 634,00 € TTC).

Le nouveau montant du marché s'élève à 10 389 397,98€HT (12 467 277,58 € TTC), soit une augmentation de 2,21%.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211223-lmc1H9224H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2021
Date de Publication : 23/12/2021